



Ollon, le 27 novembre 2019

Charte du CS Ollon

Le club de football du CS Ollon est un club régional, dont **la philosophie réside avant tout dans la joie et le plaisir de pratiquer le football** pour toutes les catégories d'âge. Le résultat n'est pas la finalité, mais la volonté de progresser doit être soutenue et encouragée par le Comité, les entraîneurs, entre joueurs et avec les parents/proches.

Cette charte n'est pas exhaustive, mais rappelle certaines notions qui doivent permettre à chacun de passer une belle saison, dans un esprit de groupe et de convivialité.

Le Comité

Le Comité s'engage à travailler avec respect et transparence et à fournir aux entraîneurs de bonnes conditions de travail pour encadrer les équipes. Il favorise également la transmission de toutes les informations nécessaires aux joueurs et familles s'il s'agit d'enfants. Le Comité se tient également à disposition en cas de problème et considèrera avec sérieux les différentes demandes qui lui seront adressées.

La commission technique-juniors-discipline (TJD)

Le Comité a décidé de constituer la commission TJD, qui en choisit ses membres. Cette commission doit permettre de traiter efficacement et objectivement les situations sportives (par exemple, la composition des équipes) et les situations plus conflictuelles (par exemple problèmes entre entraîneurs et joueurs). Cette commission peut décider de prendre des sanctions disciplinaires en cas de besoin, mais ces dernières doivent être communiquées au Comité qui reste la dernière instance décisionnelle si besoin. Cette commission doit soulager les entraîneurs et leur permettre de se concentrer sur leur tâche d'éducateur. En cas d'absence de la commission TJD, c'est le Comité qui prend en charge cette fonction.

Les entraîneurs

Les entraîneurs s'investissent pour la progression des joueurs avec respect et motivation. Ils suivent la philosophie du club et certaines règles d'organisation. Ils structurent leurs entraînements et informent suffisamment tôt les joueurs et familles s'il s'agit d'enfants du programme. Les entraîneurs se doivent également d'informer le Comité ou la commission TJD en cas de problèmes, afin que ces derniers puissent être rapidement résolus.

Les joueurs

Les joueurs doivent avant tout faire du football par envie. Ils respectent leurs entraîneurs et leurs consignes, les membres du Comité, les spectateurs, l'arbitre et l'adversaire. Ils viennent à l'heure aux matchs et entraînements et s'excusent en cas d'absence ou de retard. Ils comprennent que le football est un sport d'équipe et s'engagent à se soutenir mutuellement. En cas de difficultés, ils ont le droit de s'adresser à leur entraîneur, à la commission TJD ou à un membre du Comité. Ils doivent respecter le matériel qui leur est mis à disposition.

Les parents et proches

Les parents et proches sont encouragés à venir au stade pour soutenir les joueurs. Le soutien d'un proche favorise toujours la progression et le plaisir des joueurs (en particulier des jeunes joueurs). Les parents et proches ne sont pas entraîneurs et n'interviennent pas dans la gestion des équipes. Les parents et proches respectent tous les membres du club, l'arbitre et gardent une attitude appropriée lors des matchs.

Les membres

Les membres ne faisant pas partie des catégories précitées sont également appelés à adopter une attitude respectueuse vis-à-vis du club et de le soutenir. Ils peuvent s'exprimer durant l'assemblée générale, mais éviteront d'interférer dans la gestion du club en dehors de ces assemblées.

A la suite de ces éléments généraux, cette charte expose les attentes du club vis-à-vis des différentes catégories précitées de manière plus spécifiques. En faisant partie du CS Ollon, les personnes ci-dessus s'engagent à respecter cette charte et les attentes associées. Un non-respect répété de ces valeurs de base et attentes peut conduire à la décision d'une exclusion de la part du club.

Cette charte n'a pas pour objet d'être exhaustive, mais avant tout de sensibiliser les différentes catégories à leurs missions ou aux attentes du club. La charte peut également être révisée à tout moment par le Comité qui en a la responsabilité.

Le Comité



Ollon, le 27 novembre 2019

Charte du CS Ollon

Le Comité s'engage à travailler avec respect et transparence et à fournir aux entraîneurs de bonnes conditions de travail pour encadrer les équipes. Il favorise également la transmission de toutes les informations nécessaires aux joueurs et familles s'il s'agit d'enfants. Le Comité se tient également à disposition en cas de problème et considèrera avec sérieux les différentes demandes qui lui seront adressées.

Devoirs du Comité

- Le Comité a le devoir de tenir à jour la charte du club.
- Gestion financière, administrative et sportive du club.
- Gestion du club en toute transparence et honnêteté avec la tenue de séances régulières selon les besoins.
- Le Comité se tient à disposition des membres selon les demandes, notamment les entraîneurs et les joueurs.
- Le Comité est l'instance décisionnelle, mandat que lui a octroyé les membres lors de l'assemblée générale.
- Il est attendu du Comité qu'il agisse pour le bien du club et de ses membres et qu'il favorise la pratique du football selon les règles de l'ASF.
- Le comportement des membres du Comité se doit d'être exemplaire et respectueux. Les décisions sont prises à la majorité avec une volonté d'objectivité.
- Le Comité se doit d'agir en pleine adéquation des statuts du club.



Ollon, le 27 novembre 2019

Charte du CS Ollon

Le Comité a décidé de constituer **la commission TJD**. Cette commission doit être composée d'au moins 3 membres, dont 2 membres du Comité et 1 entraîneur. Cette commission doit permettre de traiter efficacement et objectivement les situations sportives (par exemple, la composition des équipes) et les situations plus conflictuelles (par exemple problèmes entre entraîneurs et joueurs). Cette commission peut décider de prendre des sanctions disciplinaires en cas de besoin, mais ces dernières doivent être communiquées au Comité qui reste la dernière instance décisionnelle si besoin. Cette commission doit soulager les entraîneurs et leur permettre de se concentrer sur leur tâche d'éducateur. En cas d'absence de la commission TJD, c'est le Comité qui prend en charge ses fonctions.

Devoirs de la Commission technique-juniors-discipline (TJD)

- Ses membres doivent connaître la charte du club.
- La commission TJD doit promouvoir le fair-play et les règles de l'ASF.
- La commission TJD doit se tenir à disposition des entraîneurs et des joueurs pour résoudre les situations conflictuelles efficacement et avec objectivité. Elle doit en rapporter au Comité.
- La commission TJD se tient à disposition des joueurs et entraîneurs pour évoquer les ambitions sportives du club et expliquer les décisions associées à la composition des équipes.
- La commission TJD doit accueillir les demandes d'intégration des joueurs dans les équipes du club. Elle recommande l'intégration (ou non) du joueur au Comité et favorise la bonne intégration de ces joueurs.
- La commission TJD doit expliquer ses choix et sa philosophie. Les décisions sont prises à la majorité de ses membres. En cas de désaccord, un membre peut demander à ce que le Comité soit sollicité.
- La commission TDJ peut faire état d'un besoin en matériel et conseiller le Comité sur ces aspects (conseils techniques).
- La commission TDJ est habilitée par le Comité à prononcer des sanctions en cas de manquement de la part des joueurs ou des entraîneurs. Une éventuelle sanction doit être prise à l'unanimité sinon le Comité est saisi, qui lui prendra une décision à la majorité.
- La commission TDJ s'engage à définir des sanctions avec objectivité et dans le bien du club, de son fonctionnement et de ses équipes. La commission va toujours favoriser la prévention notamment en informant les entraîneurs mais les sanctions sont possibles en cas de faute grave ou répétée.
- Il est attendu de la commission TDJ que l'un de ses membres ne peut pas voter s'il est partie prenante dans une situation conflictuelle (par exemple, si le membre est l'entraîneur d'une équipe, il ne pourra pas prendre décision sur un sujet qui concernerait l'un de ses joueurs).



Ollon, le 27 novembre 2019

Charte du CS Ollon

Les entraîneurs s'investissent pour la progression des joueurs avec respect et motivation. Ils suivent la philosophie du club et certaines règles d'organisation. Ils structurent leurs entraînements et informent suffisamment tôt les joueurs et familles s'il s'agit d'enfants du programme. Les entraîneurs se doivent également d'informer le Comité ou la commission TJD en cas de problèmes, afin que ces derniers puissent être rapidement résolus.

Devoirs des entraîneurs

- Il doit connaître la charte du club et la faire connaître à ses joueurs (signature exigée à partir des C)
- Respect des joueurs (de son équipe et de l'équipe adverse), des arbitres, des supporters (parents), des dirigeants (Comité) et du club. L'entraîneur doit avoir un rôle de modèle.
- Promotion du fair-play dans son équipe.
- Favorisation d'une bonne ambiance au bord du terrain
- Information à la commission TDJ (ou au Comité) des situations difficiles.
- Tenue à jour d'un listing qui comporte la participation aux entraînements et aux matchs. Cette liste doit servir à obtenir les dédommagements J+S. Elle doit être transmise en fin de tour au responsable administratif.
- Réalisation des feuilles de matchs (transmission d'une copie au responsable administratif).
- Information au minimum 4 semaines avant un match de possibles modifications sur l'horaire ou le lieu (une telle démarche doit rester exceptionnelle).
- Pour les juniors : information en début de semaine du programme de la semaine aux parents (utilisation d'un groupe *Whatsapp*). Respect des horaires d'entraînement.
- Respect du matériel et des infrastructures mis à disposition.
- Soins des maillots, chasubles et ballons.
- Rangement du matériel après les matchs et les entraînements. En particulier les buts doivent être rangés et attachés. Il est interdit de faire passer les buts au-dessus des barrières (des ouvertures ayant été faites pour passer les buts)
- Balayage des vestiaires après les matchs et entraînements (y compris le vestiaire de l'équipe adverse)
- Fermeture des vestiaires et locaux après les entraînements et les matchs.
- Interdiction de transmission des clés à des personnes extérieures au club.
- Préparation de l'entraînement à l'avance et préparation du terrain avant le début de l'entraînement.
- Proposer des exercices variés et attractifs pour les joueurs, éviter les temps d'inactivité selon la philosophie (exercices avec ballon et joueurs en mouvement) de l'ASF et de J+S.
- Favorisation de la progression technique des joueurs (exercices avec le ballon).



Ollon, le 27 novembre 2019

Charte du CS Ollon

Les joueurs doivent avant tout faire du football par envie. Ils respectent leurs entraîneurs et leurs consignes, les membres du Comité, les spectateurs, l'arbitre et l'adversaire. Ils viennent à l'heure aux matchs et entraînements et s'excusent en cas d'absence ou de retard. Ils comprennent que le football est un sport d'équipe et s'engagent à se soutenir mutuellement. En cas de difficultés, ils ont le droit de s'adresser à leur entraîneur, à la commission TJD ou à un membre du Comité. Ils doivent respecter le matériel qui leur est mis à disposition.

Devoirs des joueurs

- Ils doivent connaître la charte du club.
- Respect des entraîneurs (de son équipe et de l'équipe adverse), des autres joueurs, des arbitres, des supporters (parents), des dirigeants (Comité) et du club. Les joueurs doivent avoir un comportement fair-play sur et en dehors du terrain. En cas de cartons liés à des actions antisportives (réclamations) ou d'indiscipline (insultes, bagarres, etc), les coûts associés devront être payés par le joueur concerné. Les joueurs qui ne se monteraient pas fair-play, qui insulteraient leurs camarades, adversaires, entraîneurs ou arbitres pourront être immédiatement exclus du match ou de l'entraînement et une dénonciation à la commission TDJ sera effectuée.
- Information à l'entraîneur, à la commission TDJ ou au Comité des situations difficiles.
- En cas d'absence à l'entraînement ou au match, le joueur doit s'excuser au moins 24 heures à l'avance et, si cela n'est pas possible, au moins avant le début de l'entraînement ou du match.
- Respect du matériel et des infrastructures. Soins des maillots, chasubles et ballons.
- Ils aident l'entraîneur au rangement du matériel après les matchs et les entraînements. En particulier les buts doivent être rangés et attachés. Il est INTERDIT de faire passer les buts au-dessus des barrières (des ouvertures ayant été faites pour passer les buts).
- Les douches sont obligatoires pour tous les joueurs dès la catégorie E. Pour les joueuses, l'entraîneur décide de la situation optimale au cas par cas (mise à disposition d'un vestiaire séparé si possible).
- Les joueurs doivent se conformer aux règles et à l'esprit du football (et sport en général), car ils font partie intégrante de l'image du club.
- Les joueurs doivent rester respectueux dans la victoire comme dans la défaite.
- Les joueurs doivent être solidaires, s'encourager et s'entraider.
- Les joueurs doivent être en tenue de footballeur pour venir aux matchs (notamment le training du Club des 100 pour les juniors)
- Les joueurs sont motivés à prendre part à l'organisation du club afin de l'aider notamment lors d'événements spécifiques (par exemple pour le loto et/ou les tournois).



Ollon, le 27 novembre 2019

Charte du CS Ollon

Les parents et proches sont encouragés à venir au stade pour soutenir les joueurs. Le soutien d'un proche favorise toujours la progression et le plaisir des joueurs (en particulier des jeunes joueurs). Les parents et proches ne sont pas entraîneurs et n'interviennent pas dans la gestion des équipes. Les parents et proches respectent tous les membres du club, l'arbitre et gardent une attitude appropriée lors des matchs.

Devoirs des parents et proches

- Respect des joueurs (de son équipe et de l'équipe adverse), des arbitres, des supporters adverses, des entraîneurs, des dirigeants (Comité) et du club. En particulier, les parents ou les proches ne sont pas des entraîneurs pendant les matchs.
- Les parents peuvent encourager les joueurs mais pas les diriger.
- Si possible les parents font preuve de disponibilité pour accompagner l'équipe de leur enfant lors des matchs à l'extérieur. Le Club ne pourra pas être tenu responsable de l'annulation d'un match en cas de manque de véhicules d'accompagnement (en cas de forfaits répétés pour une équipe et donc d'amendes à payer à l'ACVF, le Comité pourrait décider du retrait de l'équipe). Pour les plus jeunes juniors, aucun transport n'est autorisé aux entraîneurs ou parents sans respect des règles de circulation routière (par exemple : utilisation d'un rehausseur).
- Les entraîneurs sont les seuls à décider de la composition de l'équipe et de la position des joueurs sur le terrain, merci de les respecter. Une discussion peut être demandée avec l'entraîneur ou la commission TJD mais en dehors des heures de match ou d'entraînement.
- En cas de nombre élevé de joueurs dans un effectif, l'entraîneur effectuera si nécessaire un tournus et ainsi certains joueurs pourraient ne pas être convoqués pour un match.
- Les joueurs présents à l'entraînement auront toujours une certaine priorité pour jouer pendant les matchs.
- Si votre enfant ne peut pas être présent à un match ou un entraînement, nous vous prions de nous informer par message à l'avance.
- La douche fait partie intégrante du sport. Elle est donc dans la mesure du possible obligatoire après les entraînements et les matchs (maillot de bain ou boxer short sont acceptés).



Ollon, le 27 novembre 2019

Charte du CS Ollon

Les membres ne faisant pas partie des catégories précitées sont également appelés à adopter une attitude respectueuse vis-à-vis du club et de le soutenir. Ils peuvent s'exprimer durant l'assemblée générale, mais éviteront d'interférer dans la gestion du club en dehors de ces assemblées.

Devoirs des membres

- Respect des joueurs (de son équipe et de l'équipe adverse), des arbitres, des supporters (parents), des entraîneurs, des dirigeants (Comité) et du club.
- Les membres du club doivent agir pour le bien de ce dernier et doivent le soutenir.
- Les membres peuvent intervenir sur la gestion du club lors de l'assemblée générale.
- Les membres doivent aussi promouvoir le fair-play et la pratique du sport pour le plaisir.
- Les membres sont motivés à soutenir le club lors d'événements exceptionnels (loto, tournoi, etc.). En effet la vie d'un club est fortement dépendante des personnes qui s'engagent bénévolement.